

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0391**

commune (s) :

objet : Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Lots n° 1 et 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0391**

objet : **Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Lots n° 1 et 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de pose de mobilier urbain et métallerie sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et, éventuellement 2016, 2017 et 2018 par reconduction expresse pour un montant global minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 760 000 € TTC pour 4 ans.

Ce marché est décomposé en 2 lots géographiques. Chaque lot sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 - Communes des subdivisions de PN, PO et CN : Lyon 1er , Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Albugny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, Lissieu, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune.

- lot n° 2 - Communes des subdivisions de PS, PE, CS et CE : Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Charly, Givors, Grigny, Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 2 marchés pour les travaux de pose de mobilier urbain et métallerie pour l'année 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

2° - Autorise dans le cas où la procédure d'appel d'offres serait déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les travaux de pose de mobilier urbain et métallerie pour :

- lot n° 1 - Communes des subdivisions de PN, PO et CN : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, Lissieu, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy les Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour 4 ans.

- lot n° 2 - Communes des subdivisions de PS, PE, CS et CE : Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Charly, Givors, Grigny, Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour 4 ans.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.